

559

S. S. 48-46

— 3 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi ayant pour but de supprimer les économats et d'interdire aux employeurs de vendre directement ou indirectement à leurs ouvriers et employés des **denrées et marchandises de toute sorte.** (N° 157, année 1907.)

(Nommée le 20 juin 1907.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : HAYEZ. *Hayez*
2^e — GENOUX.
3^e — GOURJU.
4^e — BELHOMME. *Belhomme* *Brindus*
5^e — COLLET.
6^e — DE LAS CASES.
7^e — LE COUR GRANDMAISON.
8^e — RANSON.
9^e — Guillaume POULLE. *Guillaume Poulle* *hypothèque*



1

Procès verbal de la séance
du 25 juin

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Gougeon

Secrétaire : M. Belhomme

L'unanimité des membres composant la commission se prononce en faveur des principes généraux qui ont inspiré le projet de loi, notamment sur la nécessité d'éviter qu'ils ne puissent être une occasion de bien-être pour les patrons et que, comme usages de contrôle, les écoulements maintenus soit administrés par des conseils composés de délégués patrons et ouvriers, dans lequel la majorité serait réservée à ces derniers.

Tout-fois, avant de se prononcer sur le fond, sur la proposition de l'honorable M. Gougeon, la commission, reconnaissant l'impossibilité de mettre le projet en discussion avant les vacances, décide qu'il y a lieu d'inviter M. le Ministre du Travail à profiter de vacances pour consulter un certain nombre de syndicats patrons et de syndicats ouvriers, parmi les plus importants, sur le projet de suppression des écoulements.

Le président

A. Gougeon

Le secrétaire

J. Belhomme

Séance du 1^{er} décembre 1908

Présidence de M. Gougeon assisté de M. Hayez faisant fonction de secrétaire.

M. Gougeon fait part à la Commission du procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé sur sa demande par le Ministère du Travail. Ce procès-verbal a été dressé en deux exemplaires seulement ~~et~~ dont l'un est resté entre les mains du Ministère. Dans ces conditions, étant donné que la question est importante et que chacun des membres ne peut prendre connaissance de l'enquête en détail, la Commission décide qu'un rapporteur provisoire sera invité à lui présenter un résumé de cette œuvre et que, dans une séance ultérieure, elle se prononcera tant sur le fond que sur la désignation du rapporteur définitif.

M. Hayez veut bien se charger du rapport préliminaire.

Le président

A. Gougeon

Le secrétaire de séance

J. Hayez

Séance du 15 Juin 1909

M. Belhomme M. nommé président en remplacement de M. Gougeon

M. Guillaume Daille M. élu secrétaire en remplacement de M. Belhomme.

M. Guillaume Daille M. chargé du rapport définitif.

Le Président

J. Belhomme

Le secrétaire

J. Daille